

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### Histoire des persiennes : de Versailles aux Antilles

Christophe Charlery

Numéro 134, janvier–avril 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040744ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040744ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

#### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Charlery, C. (2003). Histoire des persiennes : de Versailles aux Antilles. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (134), 19–26.

<https://doi.org/10.7202/1040744ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Histoire des persiennes : de Versailles aux Antilles

*par Christophe CHARLERY  
Architecte du Patrimoine*

À l'instar de toutes les colonies étrangères des Antilles, les Français ont d'abord tendance à construire des maisons dont le style rappelle celui de la métropole. Puis vient le temps de l'adaptation, aux matériaux locaux disponibles, mais surtout au climat tropical. Dans ces contrées chaudes, souvent humides et aux pluies parfois abondantes, la recherche d'ombre, mais surtout de ventilation, devient une priorité, mais reste souvent un luxe, comme nous l'indique Robin<sup>1</sup> : « Il faut de l'air, c'est le besoin renaissant de tous les moments de l'homme, surtout inactif. Tout dans ces espèces de maisons, est ordinairement sacrifié pour l'obtenir : pièces grandes, percées de larges ouvertures, galeries, escaliers extérieurs, pour rendre plus libre cette si nécessaire circulation de l'air et défendre les appartements de l'action du soleil (...) Dans le petit nombre de ces demeures particulières, l'homme aisé y jouit vraiment d'un air plus frais et plus salubre. En France, la maison du riche ne se distingue de celle de la fortune modique que par les inutilités du luxe (...) Mais dans les colonies, le charme de respirer un air pur et libre, de jouir d'une ombre fraîche, semble être le privilège de l'opulence... »

## LA VENTILATION

Le climat chaud de l'Amérique tropicale autorise que les baies ne soient pas vitrées, et dans de nombreux cas, elles ne sont garnies que de simples contrevents. Le chevalier de Préfontaine nous rapporte d'ailleurs à ce sujet : « Il n'y a point ordinairement de fenêtres ; on y supplée en

---

1. Robin, *Voyage à l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale et dans les Iles de la Martinique et de Saint-Domingue*, Paris, F. Buisson, 1807.

choisissant de chaque côté de la maison l'intervalle du milieu de chaque chambre pour en faire deux portes. L'une peut se fermer quand l'autre reste ouverte »<sup>1</sup>. Cependant, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, il existe plusieurs manières de garnir ses baies. Comme nous le précise le père du Tertre, « je n'ai vu des vitres qu'aux fenêtres des maisons des gouverneurs, tous les particuliers n'en ont point, soit parce que le verre est trop fragile, soit que l'usage n'en est pas pratique : vu les chaleurs du pays, on est obligé de tenir toujours la porte et les fenêtres ouvertes pour laisser passer la brise, afin de rafraîchir la case, mais on ferme la nuit à cause de la trop grande fraîcheur »<sup>2</sup>. Cent ans plus tard, les choses n'ont pas changé et, comme le précise Robin, les baies garnies de vitrerie ne sont réservées qu'à quelques rares salons des maisons opulentes. En Louisiane et tout au long du fleuve du Mississippi, l'emploi du verre est aussi très rare : importé d'Europe, il demeure en effet fort onéreux. Ce n'est qu'à partir de 1767 qu'il est directement produit dans la région, dans la ville de Saint-Louis<sup>3</sup>.

Aussi, on garnissait parfois les menuiseries de papier huilé ou mieux, d'un canevas en lin qui favorisait une meilleure ventilation. Il était aussi possible de monter des balustres formant des barreaux dans l'embrasure des fenêtres, comme le faisaient très couramment les Espagnols.

Enfin, dans les îles, un caillebotis en bois imitant les moucharabieh est parfois installé entre les petits bois des menuiseries et forme des croisées ou même des parois dites en *claire-vue*. À Saint-Domingue par exemple, lorsque est annoncée la vente de l'auberge de Saint-Marc dans *Les Affiches Américaines* du 7 mai 1766<sup>4</sup>, il était précisé : « À l'est et à l'ouest il y a deux galeries en claire-vue à hauteur d'appui, de 12 pieds chacune, et des portes de bois de chêne, neuves et en bon état, aussi en claire-vue... ». Ce système était aussi connu en France, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *jalousie*. Utilisée depuis l'antiquité en Europe, d'Aviler en donnait une description précise dans son *Dictionnaire de l'architecture*<sup>5</sup> : « fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois, croisées diagonalement, qui laissent des vuides en losange, par lesquels on peut voir sans être aperçu. Les plus belles jalousies se font de panneaux d'ornements de sculpture évuidés. Elles servent dans les églises aux jubés, tribunes et confessionnaux, dans les écoles ou salles publiques, aux écoutes, lanternes... ». Ce système, moins coûteux que les persiennes, fut longtemps utilisé. En Haïti, il reste un élément traditionnel du second œuvre, alors qu'en Martinique et en Guadeloupe, il a presque disparu.

---

1. Préfontaine (chevalier de), *Maison rustique, à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne*, Paris, C.-J.-B. Bauche, 1763, p. 11.

2. Du Tertre (père Jean-Baptiste), *Histoire générale des Antilles habitées par les français*, Fort-de-France, E. Kolodziej, EDCA, rééd. 1978, tome 2, p. 458.

3. Peterson (Charles), "Early Sainte-Genevieve and its architecture", dans *The Missouri Historical Review*, Columbia, Floyd C. Schoemaker, janvier 1941, vol. XXXV, p. 219.

4. *Les Affiches Américaines*, hebdomadaire, Le Cap français (Saint-Domingue), 7 mai 1766, (avis divers).

5. Aviler (d'), *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent*, Paris, rééd. 1755, p. 202.

## PORTE-OMBRE, JALOUSIES ET PERSIENNES : DES INVENTIONS FRANÇAISES

L'origine de la persienne est encore incertaine. D'après le *Grand dictionnaire universel* Larousse de 1866<sup>1</sup>, le terme *persienne* trouverait son étymologie du vieux français *persien* ou *persan*, sous-entendant *fenêtre persane*. L'usage de celle-ci, évoquant les moucharabiehs, serait « une importation de l'Orient ». D'après d'autres sources<sup>2</sup>, le terme aurait pour origine l'évocation des raies horizontales si caractéristiques des tissus persans... Notons qu'en Louisiane, les persiennes sont parfois désignées sous le terme *french louvers* et à Cuba *persianeria francesa*. Dans les deux cas, il faut traduire par *persiennes françaises*, expression favorable à l'hypothèse d'une origine française.

### *Apparition de la persienne en France et en Europe*

Il semble que le premier dispositif de persiennes fixes soit mis au point en 1726 par Antoine Duchesne à Versailles. Son père, Nicolas Duchesne, est le prévôt des Bâtiments du dehors depuis 1702 et est installé à l'hôtel de Seignelay, bordé par la rue du Potager et la rue de l'Orangerie, et siège des inspecteurs des bâtiments de Versailles. C'est donc dans l'un des corps de ce bâtiment, entre les deux cours, que son fils Antoine, alors âgé de 19 ans, invente les persiennes qu'il désigne sous le terme de *porte-ombre*. Il s'agit de « menues tringles posées en chanfrein et se portant ombre l'une l'autre, de manière cependant que leur écartement laisse assez de lumière pour pouvoir lire et dessiner »<sup>3</sup>. Ces porte-ombre se présentent sous la forme de contrevents fixes en bois léger, que l'on pose et que l'on enlève en fonction de l'ensoleillement. En 1779, ces persiennes existent encore puisque le fils d'Antoine Duchesne, naturaliste célèbre, demande au comte d'Angivillier, directeur général à Versailles<sup>4</sup>, la réparation des « quatre petites persiennes » qui garnissent les croisées du midi de son appartement et qui sont « dans un tel état de délabrement, qu'on ne peut les mettre en place l'été prochain ».

En 1741<sup>5</sup>, l'architecte Gabriel fils, contrôleur du château de Versailles, reprend l'invention pour l'installer aux fenêtres de l'appartement de Monsieur le Dauphin, père du futur Louis XVI, et la baptise, pour l'occasion, par le terme de *persiennes*, ou *sultanes*, en référence à l'Orient. Cependant, il a prît soin de perfectionner l'invention : il coupe le châssis en deux battants, les fait gonder et plaquer contre le mur.

Il semble que l'invention est rapidement utilisée dans les lieux les plus prestigieux d'Europe. En effet, lorsqu'en 1737 Lunéville devient le

---

1. Larousse (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1990 (réimpression de l'édition de 1866-1876).

2. Polti, « Les persiennes de l'hôtel de l'Intendance de Franche-Comté », dans *Monuments historiques de la France*, 1939, p. 19-21.

3. Duchesne (J. D.), *Persiennes jalousies*, 1794. (cote BnF : Vp 6345).

4. Lettre de Antoine Nicolas Duchesne à d'Angivillier, directeur général, Versailles, 8 mars 1779. (CHAN, O<sup>1</sup> 1835, n°61).

5. Reyniers (François), « Contribution à l'histoire de l'hôtel de Seignelay », dans *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, Versailles, 1971, p. 100-101.

lieu de résidence de Stanislas Leszczyński, roi de Pologne déchu mais qui a reçu le titre de duc de Lorraine et de Bar, la ville, tout comme celle de Nancy, bénéficie d'importants travaux d'embellissement afin de pouvoir recevoir la nouvelle cour royale. Emmanuel Héré (1705-1763), élève du célèbre architecte parisien Germain Boffrand, reçoit en 1738 le titre de 1<sup>er</sup> architecte de Sa Majesté. Si aucun des châteaux construits en Lorraine par l'architecte ne possède à l'origine de persiennes, Héré fait par contre élever, entre 1739 et 1742 de nombreuses fabriques dans le parc du château de Lunéville. L'un des pavillons, appelé « Le Trèfle », se présente sous la forme d'une pagode chinoise dont les 16 baies du lanterneau sont garnies dès l'origine de persiennes. Détruit à la mort de Stanislas en 1766, le bâtiment est tout de même connu car il figure sur le célèbre ouvrage qu'Héré publie en 1752<sup>1</sup>. Le bâtiment n'est pas majeur, mais l'emploi de persiennes semble avoir marqué l'architecture de la ville : sur une toile peinte vers 1750 (conservée au château) et représentant la place Saint-Léopold, actuelle place des Carmes à Lunéville, plusieurs bâtiments semblent être garnis de volets persiennés.

Plus à l'est, à Vienne, le château de Schönbrunn a lui aussi reçu des persiennes vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, Marie-Thérèse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême, fait réaliser à cette époque, de grands travaux sur les châteaux de son royaume, et plus particulièrement à Vienne. Ainsi, entre 1742 et 1747, elle charge Nicolaus Pacassi (1716-1790), architecte de la cour né en Autriche mais d'origine italienne, d'embellir le château de Schönbrunn. L'architecte réaménage entièrement l'édifice et remanie le décor des façades en y introduisant le style baroque. Puis, à partir de 1750, le roi Franz Stefan, époux de Marie-Thérèse, charge l'architecte français Pierre-Nicolas Jadot de Ville-Issey (1710-1761) d'exécuter de nombreux autres travaux, dont ceux du parc du château de Schönbrunn. L'état actuel des recherches<sup>2</sup> ne permet pas de dire précisément si l'un des deux architectes est à l'initiative de la pose de persiennes ou si elles sont introduites depuis l'Italie, car les liens entre les deux pays sont des plus étroits. Cependant, lorsque le peintre Bernardo Bellotto (1720-1780), neveu et ancien élève du célèbre Canaletto, exécute entre 1759 et 1760 deux toiles représentant le château de Schönbrunn vu depuis la cour d'honneur et depuis les jardins, les persiennes, peintes en vert, sont déjà posées. Toutefois, lorsqu'on sait que l'architecte Jadot est originaire de Lorraine et qu'il y travaille ponctuellement même après son départ en 1739 pour Florence puis pour Vienne<sup>3</sup>, il est tout à fait possible qu'il ait transmis, à Schönbrunn, l'invention des persiennes, dispositif déjà commun à Lunéville, sa ville natale. En effet, il est attesté que Pierre-Nicolas Jadot aida l'architecte Adam à restaurer la chapelle ducal de l'église des Cordeliers à Nancy, entre 1744 et 1757.

---

1. Héré (Emmanuel), *Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des châteaux, jardins et dépendances que le roy de Pologne occupe en Lorraine*, Paris, François, 1752.

2. Recherches menées par le Docteur Prohaska (musée d'Histoire de l'art à Vienne), aimablement communiquées par M. Elfride Iby (château de Schönbrunn à Vienne).

3. Jestaz (Bertrand), « Jean-Nicolas Jadot, architecte de l'Europe des Lumières », dans *Bulletin Monumental, Société Française d'Archéologie*, 2<sup>e</sup> trimestre 2000, p. 163.

Il semble qu'en Italie les persiennes aient fait leur apparition à cette même période. De nombreux artistes et architectes italiens ont représenté des vues de la ville de Rome tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, qu'il s'agisse des dessins de Canaletto (1697-1768), d'Antonio Joly (1700-1777), de Giuseppe Vasi (1710-1782) ou de Giacomo Van Lint (1723-1790), aucune persienne n'est représentée, alors que tous les dessins sont d'une précision et d'une exactitude remarquable. Seul le recueil *Vedute di Roma*, œuvre de Giambattista Piranesi (1720-1778), nous permet d'observer 3 estampes, sur 135 sur lesquelles figurent enfin des persiennes. Sur la vue de la place Navona<sup>1</sup> à Rome probablement réalisée vers 1751, l'immeuble contigu à l'église San' Agnese possède des persiennes. Sur une autre estampe, datée de 1752 et sur laquelle figure en premier plan le palais Montecitorio<sup>2</sup> qui abrite alors les tribunaux de Rome, des volets persiennés sont très distinctement dessinés : la légende permet même de savoir précisément à quels appartements ils sont installés. Enfin, sur la vue du palais Barberini<sup>3</sup>, peut-être dessinée dès 1749, Piranesi représente des persiennes aux étages nobles de l'aile sud-ouest du bâtiment. Il est intéressant de constater que dans les trois cas, les persiennes ne sont pas systématiquement installées à toutes les baies des édifices, mais semblent répondre à un besoin « ponctuel » dans le bâtiment. En tout état de cause, ce dispositif répondant à un goût nouveau pour le confort, reste à cette époque extrêmement rare et n'apparaît, comme pour le reste de l'Europe, que sur les bâtiments les plus prestigieux.

Il faut ainsi attendre les années 1760 pour voir les premières mentions de *persienne* dans les traités d'architecture ou de menuiserie. Dans le douzième tome de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, édité en 1765, figure pour la première fois la définition de la *persienne*<sup>4</sup> : « Jalousies ou chassiss de bois qui s'ouvrent en dehors comme contrevents, et sur lesquels sont assemblés à égale distance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les stores, rompent la lumière et donnent entrée à l'air dans un appartement ».

Dans son traité de menuiserie publié en 1769<sup>5</sup>, le compagnon menuisier Roubo nous donne plus de renseignements. On remarquera qu'à cette date, le terme *jalousie d'assemblage* désigne la persienne à lames et non plus le système à caillebotis : « quelquefois les lattes sont mouvantes en tout ou en partie sur la hauteur du châssis ; mais cela n'arrive que rarement, par rapport à la trop grande dépense de la ferrure ». Roubo donne aussi la description des *jalousies connues sous le nom de persiennes*. Il ne s'agit en fait que d'un simple store muni d'un système de trois rangs de rubans qui permettent d'orienter les lattes et de moduler, à volonté, la puissance de l'air qui circule.

Enfin en 1777, Jean-François Blondel, architecte du Roi et professeur de l'Académie royale d'architecture, précisait dans son cours<sup>6</sup> au sujet

---

1. Piranesi (Giambattista), *Veduta di Roma : Veduta di Piazza Navona sopra le rovine del circo Agonale*, 1751, Rome, s.d.

2. *Ibid.*, 15 : *Veduta della Gran Curia Innocenziana*, 1752.

3. *Ibid.*, 15 : *Veduta sul Monte Quirinale del palazzo dell' eccellentissima casa Barberini, architettura del Cav. Bernino*, probablement 1749.

4. Diderot (Denis, Alembert (Jean Le Rond d'), *L'Encyclopédie*, Neufchâtel, 1765, tome 12.

5. Roubo le fils, *L'Art du Menuisier*, 1769, tome 1, p. 104-105.

6. Blondel (Jean-François), *Cours d'architecture ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments*, Paris, 1777, p. 377.

des persiennes : « Les croisées en jalousies, dites persiennes, sont à deux vantaux (...). Elles s'ouvrent avec pommelles sans dormant, ou avec un dormant. On fait ces jalousies avec imposte, lorsqu'elles surpassent 12 pieds de haut, ou qu'elles sont cintrées dans leur partie supérieure ».

#### *Diffusion des persiennes durant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle*

L'analyse de l'œuvre de Nicolas Ozanne (1728-1813), ingénieur de la Marine qui accompagne pendant 11 ans le célèbre peintre Vernet afin de représenter tous les ports de France, nous confirme que l'utilisation des persiennes est très rare pendant le troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, sur les 67 vues dessinées entre 1754 et 1765, une seule nous permet de voir des persiennes. Il s'agit de la vue du « Quai des Farines », dans le port de Bordeaux<sup>1</sup>.

Cependant, la circulation de nombreux traités d'architecture et de menuiserie favorisa, dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, la diffusion rapide à travers de nombreuses provinces françaises, mais aussi en Europe, de l'ingénieux système des persiennes. Par exemple, dès 1770, l'architecte Louis prévoit dans son projet de l'hôtel de l'Intendance de Franche-Comté à Besançon<sup>2</sup>, l'usage de persiennes. En effet, ce goût nouveau pour le confort a poussé l'architecte à installer ce dispositif sur la façade du midi, à la place des traditionnels volets pleins intérieurs, en panneaux articulés, qui se rabattent sur les tableaux. Les devis de ces travaux de menuiserie, signés « Lacore et Gagnepain » et datés du 4 mai 1771, sont aujourd'hui conservés aux archives départementales du Doubs. La particularité de ces persiennes tient au fait qu'elles coulissent sur de petits rails en fer, et qu'elles glissent ainsi dans une sorte de « logement » creusé dans l'épaisseur du mur. Avec plus de 4,70 m de hauteur, leur exécution est particulièrement bien soignée, puisqu'elles ne seront restaurées qu'en 1939. Ce dispositif ingénieux est décliné en nombreux exemplaires dans la ville, mais avec un système un peu plus simple : les rails furent fixés sur l'extérieur de la façade et non plus dans l'épaisseur des murs. Des persiennes coulissantes ornent encore aujourd'hui de nombreuses croisées dans la ville de Besançon. À l'image de cette ville, de nombreuses régions françaises adoptèrent l'usage des persiennes, comme dans le sud de la France, mais aussi en Italie et dans de nombreux pays européens. D'ailleurs, l'architecte François Cointeraux ne préconise-il pas en 1791<sup>3</sup>, lorsque la rigueur du climat devenait insupportable, « le parti de faire poser des jalousies, même double châssis ».

## APPARITION DES PERSIENNES AUX ANTILLES

En 1776, l'architecte parisien d'Albaret publie un curieux recueil de modèles de maisons de maître destiné aux habitants des Indes

---

1. Ozanne (Nicolas), *Réduit de la collection des ports de France dessinés pour le Roi en 1776*, Paris, Le Gouaz, 1776.

2. Polti, *op. cit.*, p. 19-21.

3. CointerauxRAUX (François), *Traité de la construction des manufactures et des maisons de campagne*, Paris, 1791, p. 123.

occidentales<sup>1</sup>. Dans l'un de ses projets, l'architecte précise : « Les jalousies fixes dont on garnit aux Indes les *piazzas* et croisées, peuvent s'adapter aisément dans chaque entre-colonne ; ce qui produira une ombre et une fraîcheur agréable. Les croisées sont garnies de petites colonnes, auxquelles on peut de même adapter des jalousies ». Ainsi, à cette date, l'usage des persiennes est connu dans les îles des Antilles.

L'arrivée effective des persiennes dans les colonies françaises de l'Amérique n'a jamais fait l'objet d'étude et le manque de documents rend les recherches difficiles. Jusqu'au début des années 1770, elles ne semblent pas encore utilisées dans les colonies françaises, ni dans aucune autre île étrangère d'ailleurs. Il faut attendre l'année 1776 pour trouver les premières mentions de persiennes dans la colonie. Notons qu'à cette époque, elles sont abusivement désignées par le terme de *jalousies*, même s'il s'agit bien de persiennes. Ainsi, le 4 mai 1776, une annonce est passée pour la vente d'une maison dans la ville du Cap Français avec « des jalousies à toutes les fenêtres »<sup>2</sup>. C'est probablement dans cette ville, la plus importante de toutes les colonies françaises en Amérique, que sont installées les premières persiennes.

D'ailleurs, lors de son passage au Cap-Français, Moreau de Saint-Méry nous le confirme<sup>3</sup> : « Depuis 1776, le goût des jalousies aux fenêtres & même aux portes, s'est singulièrement étendu. On en voit presque partout de mobiles & d'immobiles, de celles qu'on élève, de celles à châssis. Les galeries en sont garnies, & il faut avouer que c'est une des idées les plus heureuses qu'on ait pu avoir dans ce climat, où les jalousies diminuent l'éclat du jour, le modèrent à volonté, & augmentent l'action du vent, en l'obligeant de se comprimer pour passer entre les palettes ». C'est peut-être sur un bâtiment officiel, comme la maison du gouverneur, que les premières persiennes furent installées, avant d'être copiées dans l'architecture privée. Décrivant cette dernière, Moreau de Saint-Méry précise justement à propos des fenêtres qu'elles « avaient des jalousies à battants, comme toutes celles de cette maison »<sup>4</sup>.

Il semble que la mode des persiennes se développe rapidement dans d'autres villes de l'île, comme à Port-au-Prince, par exemple. Moreau de Saint-Méry, décrivant la ville, remarque à ce sujet : « Partout les jalousies de différents genres défendent contre la chaleur et servent à ménager le jour et les effets de l'air »<sup>5</sup>. Il précise plus tard, concernant le nouveau bâtiment du Gouvernement : « Après le salon est une magnifique galerie servant de salle à manger (...) Cette galerie garnie de jalousies, est d'autant plus fraîche qu'abritée du soleil à l'ouest par la maison elle même,

---

1. Albaret (d'), *Différents projets relatifs au climat et à la manière la plus convenable de bâtir dans les pays chauds et plus particulièrement dans les Indes occidentales*, 1776.

2. *Supplément aux Affiches américaines*, bi-hebdomadaire, Port-au-Prince (Saint-Domingue), 4 mai 1776, (avis divers).

3. Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de Saint-Domingue ; avec des observations générales sur la population, accompagnées de détails les plus propres à faire connaître l'état de la colonie à l'époque du 18 octobre 1789*, tome 1, Philadelphie, 1797, p. 301.

4. *Ibid.*, p 379.

5. *Ibid.*, p 320.

elle l'est à l'est par une seconde galerie en appentis, carrelée en marbre »<sup>1</sup>. Le dispositif, très à la mode, semble parfaitement adapté aux conditions climatiques de l'île. Il est même possible de trouver des chaises à porteurs « de France, à une place, à glace et jalousies... »<sup>2</sup>, comme en témoigne cette annonce de vente parue dans un journal en 1776.

Si elles furent d'abord utilisées en milieu urbain, terrain par excellence de l'architecture « savante », la mode des persiennes se diffusa rapidement dans les campagnes et sur les habitations des colons. En 1788, le baron de Wimpffen décrivant les maisons de maître sur les habitations de Saint-Domingue, remarque : « Les galeries restent ouvertes, ou sont fermées par des jalousies à coulisses, mais seulement à partir de la hauteur d'appui (...) Il y a bien des fenêtres à ces maisons, mais il n'y a point de vitres. La réverbération du verre rendant la chaleur insupportable, on y supplée par des jalousies. »<sup>3</sup>

Dans les petites Antilles françaises, à la Martinique et à la Guadeloupe, l'utilisation des persiennes s'est sans doute développée peu après. En effet, dans son ouvrage, Anne Pérotin-Dumon<sup>4</sup> cite un acte notarial daté de 1777 concernant la vente d'une maison près de la Rivière des Pères à Basse-Terre et dans lequel il est fait mention d'une « galerie basse fermée par un mur à hauteur d'appui et le reste en bois avec des jalousies ». L'année suivante, on trouve dans les registres du notaire Nielly, la vente d'une maison à Pointe-à-Pitre dont « les portes et fenêtres sur le devant de laditte maison sont garnies de jalousies »<sup>5</sup>.

Au début des années 1780, les maisons qui possèdent des persiennes sont déjà nombreuses, comme en témoignent les actes notariés ou les annonces de ventes dans les journaux locaux de l'époque, aussi bien à Saint-Domingue, qu'en Guadeloupe et en Martinique.

---

1. *Ibid.*, p 354.

2. *Supplément aux Affiches américaines*, op. cit., 10 juillet 1776.

3. Wimpffen (Alexandre Stanislas, baron de), *Voyage à Saint-Domingue, 1788, 1789 et 1790*, Paris, chez Cocherie, an V-1797, p. 113.

4. Pérotin-Dumon (Anne), *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, p. 816.

5. CAOM, Not. Gua 2406, minutes Nielly père, notaire à Pointe-à-Pitre : vente d'une maison par Honoré Maurel à Jean-Pierre Desmier, 7 avril 1778 (ADG, 6 Mi 789).